

Nantes, le 27 juin 2022

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES MERCREDI 29 ET JEUDI 30 JUIN 2022

Des nouvelles aides à l'achat de vélo, un réseau cyclable qui s'étend : Nantes Métropole poursuit son action pour se déplacer plus facilement à vélo sur le territoire métropolitain

→ janvier 2023 : de nouvelles aides dédiées à l'achat de vélo

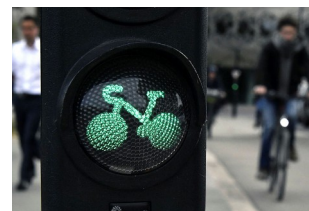
→ 2025 : un axe cyclable entièrement sécurisé entre la Gare de Nantes et le quartier Bottière Chénaie



Pour répondre aux enjeux écologiques et inciter à l'usage du vélo, Nantes Métropole développe ses infrastructures et services. Il s'agit d'atteindre, à l'horizon 2030 du PDU (Plan de Déplacements Urbains), 12 % de part modale vélo. Les élus métropolitains ont également pris l'engagement de doubler le budget vélo qui atteint, sur ce mandat, 30€/an et par habitant. A l'ordre du jour du prochain Conseil métropolitain : la mise en place de nouvelles aides pour l'achat de vélo, sous conditions de ressources, et la création d'un futur axe cyclable sécurisé qui reliera la Gare de Nantes au quartier Bottière Chénaie.

Janvier 2023 : de nouvelles aides dédiées à l'achat de vélo

Nantes Métropole soumettra au vote des élus la création d'un nouveau dispositif d'aides à l'achat de vélos pour les particuliers, qui concernera tous les vélos achetés à partir du 2 janvier 2023. Sous conditions de ressources, il permettra de répondre aux besoins et pratiques quotidiennes des usagers. Il s'inscrit aussi dans la continuité de la tarification solidaire mise en place par Nantes Métropole sur le réseau de transports collectifs en 2015 et qui concerne plus de 60 000 bénéficiaires à ce jour.



Selon Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole, « avec cette mesure et dans un contexte où la montée des prix et notamment des carburants est bien présente, Nantes Métropole souhaite aider les habitantes et habitants à se déplacer et à circuler plus facilement à vélo. Après la gratuité dans les transports en commun le week-end et la tarification solidaire des transports en commun, ce nouveau dispositif d'aide solidaire répond à la fois aux enjeux climatiques pour des déplacements décarbonés et aux enjeux de pouvoir d'achat. C'est une nouvelle fois la sociale-écologie en acte ».

Pour Nicolas Martin, vice-président de Nantes Métropole en charge des mobilités douces, « ces nouvelles aides, qui s'accompagnent du lancement cet été de nombreux nouveaux projets de liaisons douces à Nantes mais aussi entre Brains/Saint-Léger-les-Vignes/Bouaye, La Montagne/Bouguenais/ Brains/Bouaye, sur les bords de Loire entre Indre et Saint-Herblain et sur les bords de Loire entre Rezé et Nantes, illustrent bien l'accélération prise par la Métropole pour le développement du vélo. Je m'en félicite évidemment. »

Ces nouvelles aides concernent :

- une large gamme de vélos : classique, à assistance électrique, cargo, biporteur ou triporteur. Ils devront être achetés neufs ou d'occasion auprès d'un professionnel du cycle (vélociste ou association de la métropole nantaise) ;
- l'acquisition de kits d'électrification de vélos homologués et d'équipements de sécurité (antivol, marquage).

Qui peut en bénéficier et comment ?

La subvention sera réservée aux personnes majeures et domiciliées sur la métropole nantaise, dont le Quotient Familial (QF) est inférieur ou égal à 900. Les critères d'éligibilité seront identiques à ceux requis pour les transports collectifs. L'instruction des demandes s'effectuera à partir de l'un des documents suivants :

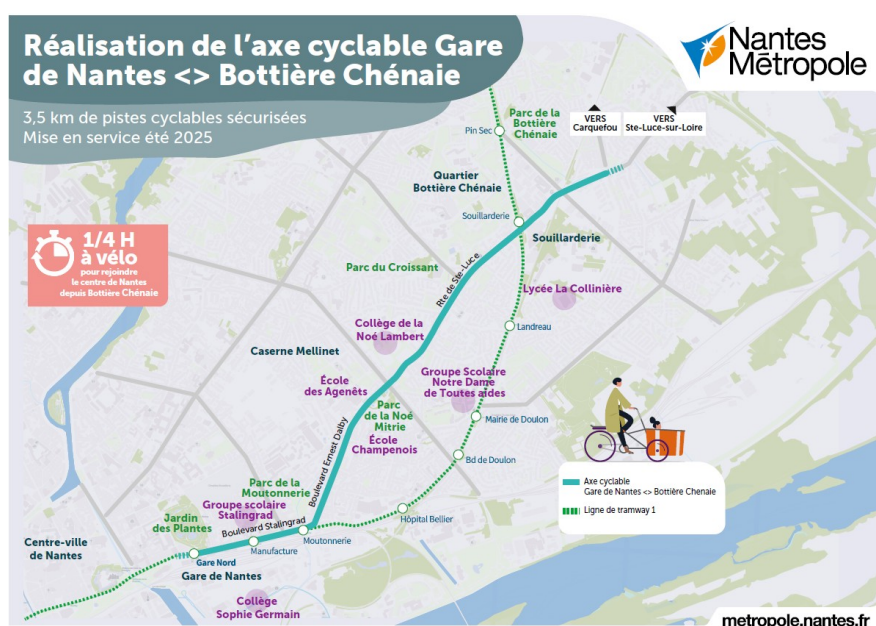
- l'attestation de paiement de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) mentionnant un niveau de Quotient Familial (QF) pour les ménages connus des services de la CAF ;
- le dernier avis d'imposition pour les ménages inconnus des services de la CAF ou de la MSA, à partir duquel sera calculé le QF ;
- l'attestation d'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Ce dispositif propose de subventionner l'achat d'un vélo par personne majeure dans un foyer, dans la limite d'une aide individuelle tous les 3 ans. Les services de Nantes Métropole estiment un montant total de 540 000 € de subventions pour 1 500 bénéficiaires par an. Par exemple, un couple disposant de revenus mensuels atteignant 1 800 € pourra prétendre à 2 subventions à l'acquisition d'un VAE (Vélo à Assistance Électrique) pour un montant total de 300€ (751<QF<900), une famille avec trois enfants majeurs disposant de revenus mensuels atteignant 2 000€ pourra prétendre à 2 000€ de subventions pour l'acquisition d'un cargo et de 2 VAE.

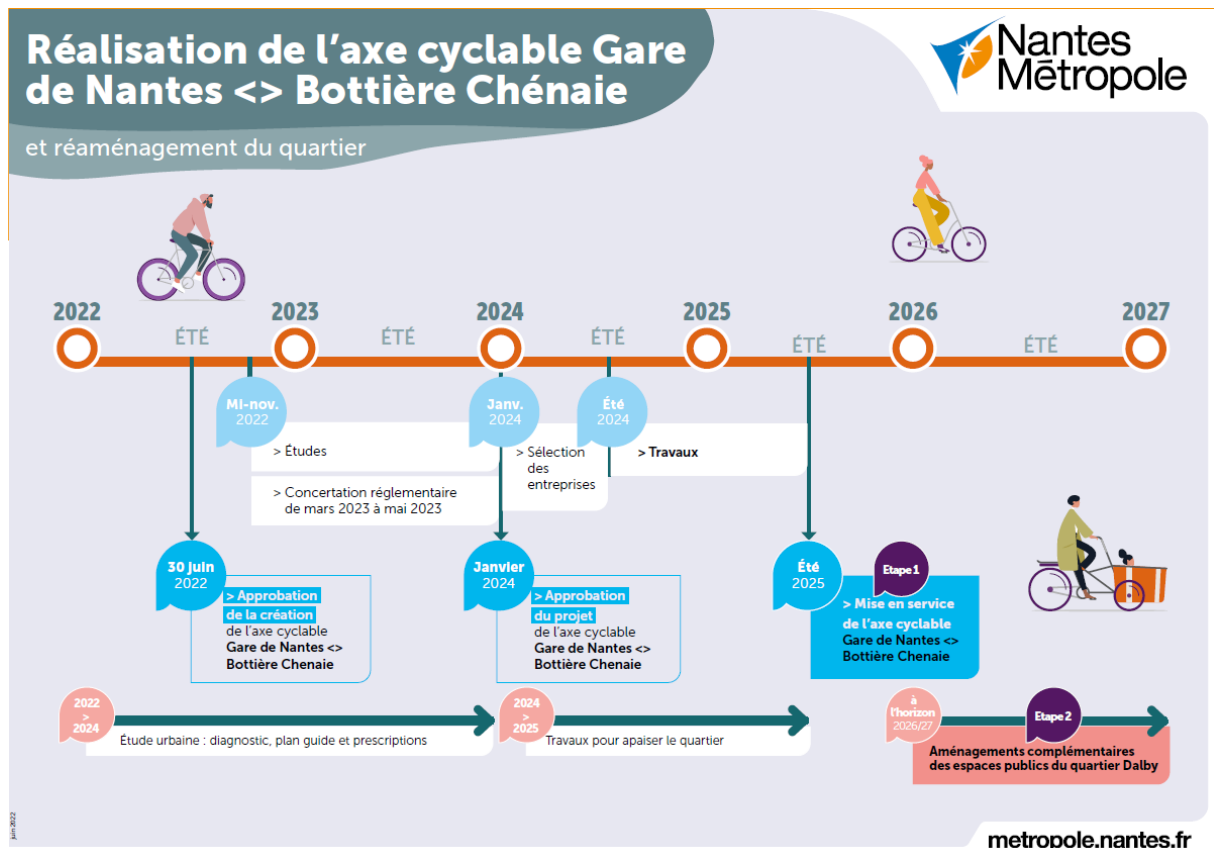
Tranches de QF	Particuliers non assujettis à TVA Bénéficiaires	Part plafond d'acquisition TTC du vélo + antivol + marquage	Montant maximum de la subvention en fonction du type de vélo		
			Classique	VAE / kit d'électrification	cargo/triporteur/spécial
	0-350	90%	150,00 €	800,00 €	1 500,00 €
	351-500	70%	120,00 €	500,00 €	1 000,00 €
	501-750	50%	100,00 €	250,00 €	600,00 €
	751-900	30%	50,00 €	150,00 €	300,00 €

2025 : un nouvel axe cyclable magistral entre la Gare de Nantes et le quartier Bottière Chénaie

La collectivité a pris l'engagement, en février 2021, de créer un réseau vélo métropolitain avec, d'ici 2026, 50 kilomètres d'axes magistraux lisibles et sécurisés. La création d'un nouvel axe cyclable va donc être soumise au vote des élus métropolitains. Il reliera la Gare de Nantes et le secteur Bottière Chénaie en passant par le boulevard Stalingrad, le boulevard Dalby et la route de Sainte-Luce, permettant aussi de relier Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire.



La création de cet axe cyclable constitue la première étape d'une réflexion plus large sur l'espace public et la circulation dans le quartier. En effet, il est nécessaire de réduire les flux afin de profiter d'espaces plus apaisés, tout en garantissant les accès et usages de proximité du quartier (domiciles, commerces, entreprises). Concernant le secteur Dalby, une réflexion sera aussi engagée sur les mutations urbaines et l'amélioration des espaces publics. Cette continuité cyclable de 3,5km, large et sécurisée, nécessite quelques aménagements notamment sur le boulevard Dalby avec une mise en sens unique de la voie tout en maintenant l'accessibilité au secteur pour les habitants et commerçants du quartier.



La collectivité accompagnera les riverains du boulevard Dalby, les habitants du quartier, les commerçants et entreprises desservis par cette voie et les automobilistes, livreurs, piétons et cyclistes empruntant cet axe. Une communication et une médiation adaptées s'organiseront fin 2022-début 2023 avec un plan de circulation et des explications sur le futur fonctionnement du quartier. Cette démarche sera aussi l'occasion de répondre aux questions des usagers.

D'autres projets vélo seront délibérés lors du Bureau métropolitain en juillet

Le Bureau métropolitain du 1^{er} juillet 2022 va délibérer sur un programme et un financement pour la création de futures liaisons permettant de relier entre elles des communes de la métropole : Brains, Saint-Léger-les-Vignes, Bouaye mais aussi La Montagne et Bouguenais. Il s'agira aussi d'améliorer les continuités cyclables sur les bords de Loire entre les communes de Saint-Herblain et Indre. Ces axes métropolitains sont en effet stratégiques. Leur développement est essentiel et il répond à l'engagement pris par la collectivité de créer un nouveau réseau vélo métropolitain avec 50 kilomètres supplémentaires d'axes magistraux.

Des liaisons vélo pour relier les communes du sud-ouest de la métropole

➔ Brains / Saint-Léger-les-Vignes / Bouaye

Un nouvel axe vélo sera proposé aux habitantes et habitants des communes de Brains et de Saint-Léger-les-Vignes pour rejoindre la commune de Bouaye qui rassemble de nombreux équipements publics (gare, collège, lycée) et fonctions urbaines, sociales et économiques. Les aménagements envisagés :

- création d'une voie verte sécurisée le long de la voie métropolitaine VM11 en dehors de la circulation des véhicules ;

- acquisition d'emprises foncières pour réaliser les liaisons ;
 - requalification des espaces publics existants pour y intégrer des aménagements cyclables.
- **L'enveloppe financière prévue pour cette opération est estimée à 1,45 M€ TTC.**

➔ **La Montagne / Bouguenais / Brains / Bouaye**

Plusieurs axes vélo ont été identifiés sur le territoire et une liaison sera proposée aux habitantes et habitants de la commune de La Montagne pour rejoindre celle de Bouaye. Des aménagements cyclables et sécurisés seront créés sur la voie métropolitaine VM 364, le chemin des Amoureux, l'allée Daniel Brottier et l'avenue boulevard Victor Schoelcher.

→ **L'enveloppe financière prévue pour cette opération est estimée à 1,56 M€ TTC.**

Des continuités cyclables améliorées sur les bords de Loire entre Indre et Saint-Herblain

En 2020, le Bureau métropolitain avait approuvé l'aménagement de continuités cyclables en bord de Loire. Le projet initial s'étendait à l'ouest depuis la rue Dayat sur la commune d'Indre, jusqu'à la rue Cormerais à l'est de la commune de Saint-Herblain. Nantes Métropole priorise ce projet et souhaite développer cette continuité cyclable sur l'ensemble de l'itinéraire. Les aménagements vont donc concerner 10 axes : la rue Dayat, la promenade des quais, la rue Joseph Tahet, le quai Cormerais et le chemin du Port, la rue Pasteur, la rue Elsa Triolet, le quai Langlois, le chemin de la Clairière, le chemin de la passerelle et les Berges industrielles parallèles au quai Cormerais. Les travaux sont prévus en 2023 et la continuité cyclable de 9 kilomètres intégrera les itinéraires de la « Loire à vélo ».

➔ **L'enveloppe financière prévue pour cette opération est estimée à 3,3 M€ TTC.**